

## // Une Europe ouverte sur le Monde //

*Bulletin d'information francophone*

*Réalisé par le Centre national de coopération au développement – CNCD-11.11.11*

Numéro 58– mars 2014

### 1) La coopération dans tous ses états

#### **Efficacité du développement : Mexico sauvera-t-il les meubles ?**

Lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan (Corée du Sud) en 2011 s'est mis en place un « partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération au développement ». Mais en deux ans, bien peu de progrès ont été accomplis. Les 15 et 16 avril prochains est organisée à Mexico une première rencontre de haut niveau dans ce nouveau cadre : elle évaluera les progrès dans la mise en œuvre des orientations définies à Busan, la mobilisation des ressources domestiques pour le développement, le rôle des pays à revenus moyens, la coopération Sud-Sud et le rôle du secteur privé comme partenaire en matière de développement. Il est temps !

L'Union européenne veut se rendre au Mexique avec une position commune à approuver en mars par le Conseil. Elle se focalise essentiellement sur une évaluation de la mise en œuvre des engagements de Busan. Les ONG européennes incitent leurs gouvernements à envoyer à Mexico des délégations de haut niveau incluant une participation de la société civile. Elles voudraient que la rencontre soit une opportunité de lancer un travail conjoint entre Etats membres de l'Union pour accélérer un processus qui se languit. Il faut que la rencontre d'avril débouche sur des engagements concrets et mesurables qui relancent et approfondissent la dynamique de Busan !

#### **Stratégie UE-Afrique : dans un mois, le Sommet de Bruxelles**

Le sommet Afrique-UE des 2 et 3 avril prochains représente une opportunité de développer un dialogue politique de haut niveau entre les deux continents. Pour cette raison, fin octobre s'est tenu à Bruxelles un forum bi-continentale de la société civile qui a débouché sur une série de recommandations et d'attentes que les organisations européennes s'efforcent en ce moment d'intégrer dans la préparation du Sommet. Elles multiplient pour ce faire les contacts avec les diverses institutions impliquées. Elles souhaitent notamment que les nouvelles procédures de fonctionnement de la stratégie UE-Afrique soient plus simples et permettent de réels débats en profondeur sur des thèmes clés d'intérêt commun comme les migrations, les changements climatiques, les ressources naturelles, les inégalités économiques et sociales... Il faut clairement identifier les domaines dans lesquels la stratégie peut montrer une valeur ajoutée par rapport à d'autres processus internationaux comme l'Accord de Cotonou, les cadres des Nations-Unies ou encore l'agenda de développement post 2015. La stratégie et le sommet qui la coiffe devraient notamment permettre d'aborder les thématiques « qui fâchent » comme la justice internationale et les Accords de Partenariat Economique (APE).

Mais la société civile des deux continents continue à craindre de se voir reléguer par les réformes en cours à une place d'exécutante plutôt que de réel partenaire. Or, la stratégie a toujours été définie comme « centrée sur les gens » : comment peut-elle l'être si les organisations de la société civile n'en

sont pas réellement parties- prenantes ? C'est pourquoi le forum d'octobre a recommandé la mise en place d'une enveloppe financière et d'un secrétariat qui soutiennent et facilitent concrètement sa participation. Ce secrétariat pourrait aussi fonctionner comme un centre de documentation au service des activités promues par la stratégie.

Deux thèmes retiennent particulièrement l'attention de la société civile des deux continents : la promotion de l'égalité de genre et les questions d'éducation et d'emploi concernant les jeunes. Ces préoccupations devraient se concrétiser dans la création d'un forum intercontinental des femmes et la promotion d'initiatives menées par et pour les jeunes.

Les comités de pilotage de la société civile (africain et européen) ont demandé à être entendu sur tous ces points lors du Sommet. Mais aux dernières nouvelles, ils devront se partager 3 minutes !

On retrouvera en **annexes 1 et 2** les deux documents issus du forum de la société civile d'octobre et qui tracent le cadre des revendications que celle-ci met en avant à l'occasion du Sommet.

En attendant, bonne nouvelle : le Parlement européen et le Conseil se sont mis d'accord sur la création de ce programme de 845 millions d'euro dans le cadre de l'Instrument de Coopération au Développement pour soutenir la stratégie pendant la période 2014-2020. Une consultation de la société civile a eu lieu en février, comme d'habitude en quelques semaines et par voie électronique. Mais on sait déjà que le programme se concentrera sur les activités de nature transrégionale, continentale ou globale en Afrique et avec l'Afrique. Il soutiendra les initiatives conjointes Afrique-UE sur la scène internationale. Le texte soumis à la consultation reste cependant au niveau des grands principes et liste les thèmes prioritaires sans s'engager sur aucun mécanisme concret. Comment fera par exemple l'UE pour que cet instrument financier, qui est sien, soit ouvert à concertation avec le partenaire africain ? Quels seront les courroies de transmission avec la société civile ?

Quant au Sommet des 2 et 3 avril, il tournera autour de trois grands thèmes : les gens (incluant notamment l'alimentation), la prospérité (commerce et APE... qui sont finalement à l'Agenda), la paix et la sécurité. Il se clôturera par une déclaration dont le comité préparatoire vient seulement d'entamer le brouillon. Elle devrait être courte mais pourrait être complétée par des déclarations séparées sur 4 grands thèmes : migrations, changements climatiques, post 2015 et agriculture. Le Sommet devrait aussi entériner deux autres documents : l'un intitulé « way forward » essaierait d'éviter le vote de plans d'actions aussi ambitieux qu'irréalistes, comme lors des Sommets précédents. L'autre ferait un bilan des partenariats thématiques entrepris depuis le lancement de la stratégie. Notons que toutes ces propositions (européennes) n'ont pas encore été agréées par la partie africaine.

Ceci dit, le Sommet semble réveiller un certain intérêt des capitales européennes pour la stratégie : 16 chefs d'Etat ou de gouvernement (dont F.Hollande, A. Merckel, les premiers ministres portugais et finlandais...) ont déjà confirmé leur participation.

## **Forum politique sur le développement : qu'en faire ?**

En 2013, deux réunions plénières du forum politique sur le développement ont permis à ce dernier de prendre peu à peu sa vitesse de croisière. Mis en place par la Commission européenne, cette instance consultative réunit des représentants des diverses institutions européennes et de divers secteurs de la société civile de tous les continents. Si la rencontre de juin s'était encore déroulée sur un mode assez vertical (« la Commission informe... »), celle de novembre fut plus participative. Un comité de pilotage a été mis en place et pourra dorénavant proposer les thèmes à débattre.

Mais des questions subsistent : du côté de la société civile, on voudrait faire du forum un réel lieu de débats politiques sur le développement alors que la Commission le voit surtout comme un lieu où elle prend le pouls de la société civile sur toute une série de dossiers techniques. Les ONG européennes aimeraient notamment que la Commission soit représentée à un plus haut niveau et que les échanges portent aussi en partie sur de grands thèmes politiques. La façon dont a été composé le comité de pilotage (seulement avec des organisations de la société civile) montre malheureusement que la Commission considère bien le forum comme un lieu où elle s'informe sur ce que fait et pense cette dernière plutôt que comme une plate-forme d'échanges et d'interpellations mutuels.

Il faudra évaluer avec le temps si l'investissement en vaut la peine. En attendant, le Forum offre quelques opportunités d'influencer certaines politiques européennes mais est aussi un lieu unique où diverses organisations du Nord et du Sud peuvent se concerter autour de celles-ci.

## 2. Accords et Désaccords

### UE-Equateur : accord commercial ou traité de libre-échange ?

Poussé dans le dos par son secteur bananier, l'Equateur finalise en ce moment un accord commercial avec l'Union européenne : seuls quelques détails seraient encore à régler. Mais de quoi s'agit-il ? Pour divers observateurs, le pays n'aurait d'autre choix que de « rejoindre » le traité de libre-échange déjà signé par l'Europe avec le Pérou et la Colombie. Un traité fortement critiqué tant pour la situation précaire des Droits humains dans les deux pays que pour ses impacts sociaux et environnementaux sur divers secteurs des pays concernés.

Il n'en est pas question a affirmé le président équatorien Correa fin janvier. Il ne s'agit que d'un accord commercial qui contrairement au traité mentionné ne dépasse pas les lignes rouges tracées par son gouvernement en matière de marchés publics et de propriété intellectuelle. Le président équatorien veut aussi conditionner la libéralisation des investissements aux transferts de technologie qui sont nécessaires au pays. Qui a raison ? La vérité se trouvera dans les textes finaux !

### UE-Mercosur : optimisme dans les négociations

Elles étaient bloquées ou peinaient depuis le début du siècle, notamment à cause de divergences sur les politiques agricoles. Mais un vent d'optimisme semble souffler maintenant sur les négociations d'un accord d'association entre l'UE et le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay et Venezuela). Il est vrai (voir nos derniers numéros) que le contexte national et mondial pousse notamment le Brésil à conclure au plus vite...

Les deux parties espèrent que la réunion technique prévue le 21 mars permettra d'arrêter une date pour l'échange des offres commerciales. Celui-ci, initialement prévu en décembre, avait été repoussé à janvier "à la demande de l'Europe", dont l'offre "n'était pas prête". La présidente du Brésil, de passage à Bruxelles fin février, a précisé que son pays préparait une offre conjointe avec l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Le Venezuela, quant à lui, ne présentera pas d'offre parce qu'il est encore en train d'adapter ses normes.

L'Europe souhaite aller vers un accord d'association ambitieux. Il est toutefois douteux que celui-ci puisse définitivement se conclure avant 2015, compte-tenu des élections européennes et brésiliennes prévues cette année.

## Cotonou : les négociations d'accords de partenariat économique s'accélèrent

Comme il fallait s'y attendre, la décision de priver d'accès préférentiel au marché européen les pays ACP qui avaient paraphé un accord de partenariat économique dit intérimaire (c'est-à-dire les pays qui ne sont pas catalogués comme « moins avancés ») a relancé la négociation d'accords régionaux notamment sous l'impulsion de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Mauritanie qui ont trouvé fin janvier un compromis de principe avec l'UE. Pour celle-ci, cet accord va encourager les négociations avec d'autres régions d'Afrique : une accélération du processus bienvenue à l'approche du Sommet UE/Afrique qui se tiendra début avril à Bruxelles.

Le principal compromis obtenu porte sur le degré d'ouverture des marchés de la CEDEAO aux exportations européennes, qui sera de 75 % sur une période de 20 ans en échange d'un accès sans restriction au marché européen. Une avancée concédée par Bruxelles, qui réclamait 80 % initialement, notamment sous la pression de certains États membres, dont la France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Mais l'Afrique de l'Ouest a dû accepter la « clause de la nation la plus favorisée » qui va rogner sa liberté de négociations notamment avec les BRICS car tout ce qu'elle concéderait à ces derniers devra aussi s'appliquer à l'UE. Quelques nuances ont cependant été introduites.

Elle a aussi tiré un trait sur sa demande de fonds additionnels destinés au développement économique, qu'elle estimait à 15 milliards d'euros. L'UE s'est engagée sur 6,5 milliards mais ce ne seront pas des fonds additionnels aux aides déjà convenues (FED).

Pour les 12 pays les moins avancés (PMA) d'Afrique de l'Ouest qui disposent d'un accès total et sans réciprocité au marché européen, armes mises à part, les accords de partenariat économique ne sont pas forcément une bonne nouvelle. Ils vont devoir ouvrir davantage leurs économies à l'Union européenne alors même que les règles de l'OMC ne l'imposent pas.

Remarquons que la société civile de la région a marqué son désappointement devant la conclusion de cet accord. Mais elle ne désarme pas et exige maintenant qu'il soit mis largement en débat aux niveaux tant ministériel que parlementaire ainsi que par consultations populaires. Les ministres ouest africains du commerce et des finances ont entre-temps endossé l'accord qui doit maintenant passer au conseil des ministres avant adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement concernés.

(voir aussi : <http://www.ecdpm-talkingpoints.org/accords-de-partenariat-economique-un-accord-conclu-en-afrique-de-louest/> )

## Cotonou : les ACP prennent l'initiative sur la coopération post 2015

Fin 2013, les pays ACP se sont mis d'accord sur une déclaration commune concernant le programme de développement « post 2015 ». On sait que cette année sera riche en débat à ce propos puisqu'il s'agira de définir les grandes orientations de la coopération internationale une fois terminé le cycle des objectifs du millénaire. Les pays ACP aimeraient maintenant que cette déclaration (voir **en annexe 3**) serve de base à une déclaration commune avec l'UE en préparation à l'Assemblée Générale des Nations-Unies de septembre. Des contacts sont organisés afin de déboucher sur un texte commun lors du Conseil UE-ACP de Juin.

## UE-CELAC : le sommet dans le brouillard.

C'est en janvier prochain qu'aurait dû se tenir le 8<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat de l'Union européenne et de la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Soit deux ans exactement après le précédent qui s'était déroulé à Santiago. Mais les agendas des deux institutions ne semblent plus le permettre (Pour l'UE notamment, les retombées des élections de mai prochain ne seront pas encore assez digérées). Aussi mise-t-on plutôt sur une fourchette allant de mars à juin. Aucune décision non plus n'est encore prise sur le thème de la rencontre. La prochaine réunion de haut niveau entre les deux blocs est prévue pour fin mai ou début juin prochains. Il faudra qu'à ce moment, de sérieuses propositions d'agenda et de programme soient sur la table. La société civile européenne compte aussi se réunir à ce moment-là pour faire le point sur sa participation au processus et lancer ses propres initiatives

### 3. L'Europe en forum(s) et campagnes

#### L'éducation au développement se focalise sur l'après 2015

La plate-forme belge de Concord est active au sein du forum DARE, son groupe de travail sur l'éducation au développement (EC) et l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM).

Avec le projet [DEEEP4](#), celui-ci poursuit son objectif de mettre la justice sociale au cœur du développement avec une vision de transformation. Dans son travail de plaidoyer, le groupe de travail est désormais très impliqué dans le processus de réflexion sur l' "Après 2015 des Objectifs du Millénaire" et sur la préparation de l'Année Européenne du Développement (2015) pour que l'éducation à la citoyenneté mondiale soit mise au centre de cette Année. Le Forum participe aussi au travail de CONCORD pour préparer les élections européennes avec le slogan « l'Europe que nous voulons ». Le travail de recherche porte sur la qualité et l'impact de l'ED/ECM avec un examen critique des ressources existantes.

Pour le renforcement des capacités, un appel d'offres vient de sortir au mois de janvier pour mettre sur pied un Cycle de formation de leaders (Leadership Training Cycle) qui s'adressera à des promoteurs de changement social. Ce seront 60 personnes qui seront formées, 30 en 2014 et 30 en 2015 dans le cadre du projet mené notamment avec CIVICUS de 2013 à 2015 en vue de la construction d'un mouvement citoyen au niveau mondial. Le projet fut lancé à Johannesburg en novembre 2013 et démarre avec une [boussole](#) adoptée par les 200 participants de la rencontre « Vers un Mouvement Citoyen Mondial ».

Pour toute information sur la rencontre internationale et participer aux échanges et aux discussions, voir la plateforme "[Building a Global Citizen Movement](#)". Pour plus d'information sur le forum DARE : [brigittegaiffe@iteco.be](mailto:brigittegaiffe@iteco.be).

#### Accords de partenariat économique : on remobilise à Bruxelles.

Le 2 avril prochain, alors que se tiendra dans la capitale belge le Sommet UE-Afrique, une coalition d'organisations européennes dont les deux coupes belges, organise un séminaire qui prendra comme point de départ les soubresauts actuels des négociations APE pour relancer le débat sur le développement dont l'Afrique a besoin et les accords qu'elle devrait revendiquer pour soutenir ce dernier. Une huitaine de représentants africains sont pressentis pour alimenter les débats. Pour un projet de programme et informations pratiques, voir en **annexe 4**

## Document de travail

Deuxième Forum de la société civile Afrique-UE

23 au 25 octobre, Bruxelles

**Clause de non-responsabilité:** Les recommandations officielles du forum sont contenues dans le rapport final, le communiqué et la déclaration du 2<sup>ème</sup> Forum de la société civile Afrique-Europe. Ce document non officiel reprend les rapports plus détaillés des sessions thématiques et ne constitue en aucun cas des conclusions officielles du forum.

### Rapports des groupes de travail thématiques

#### Migration

##### Principaux enjeux

1. Sur la question de la migration, il convient de relever un manque de volonté politique. Des politiques hostiles sont mises en œuvre au détriment des politiques d'investissement, et certains aspects de la question sont occultés, notamment les retombées positives de la migration dans les pays hôtes.
2. Il existe un certain nombre de défis essentiels à relever, à savoir notamment: comment assurer la prise en compte des diasporas; comment créer des emplois décents et améliorer les moyens de subsistance sur les deux continents; comment faciliter la mobilité entre les deux continents; et comment préserver la dignité des demandeurs d'asile.

##### Recommandations thématiques

1. Accorder la priorité à la question de la non-criminalisation des migrations, et promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation.
2. Respecter le droit à la libre circulation (article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme) et engager la responsabilité des gouvernements en Afrique et en Europe à travers la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales et régionales.
3. Respecter les droits fondamentaux des migrants en mettant en œuvre les instruments juridiques internationaux:
  - Inciter les États membres de l'UE à ratifier et à mettre en œuvre les instruments existants et inciter les pays, qui ont déjà ratifié ces instruments, à les transposer dans leur législation nationale;
  - Renforcer les instruments intercontinentaux;
  - Accorder une attention particulière à la protection des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes filles;
  - Promouvoir la ratification, la transposition en droit interne et la mise en œuvre des instruments juridiques et des décisions politiques convenus par l'Union européenne et l'Union africaine;
  - Respecter le droit d'asile;
  - Respecter le droit à une identité, le droit à la dignité et le droit au développement;

- Respecter les droits des migrants en situation irrégulière;
  - Lutter contre le trafic d'êtres humains, et non contre les migrations;
4. Opérer une distinction entre l'aide au développement et la gestion des flux migratoires:
    - Délier le financement de l'aide au développement et la gestion des migrations;
    - S'assurer que l'envoi de fonds par les migrants vers leur pays d'origine n'est pas considéré comme faisant partie de l'aide au développement;
  5. Réexaminer l'importance de la diaspora, en encourageant et en appuyant les projets de la diaspora africaine, de façon à transformer la fuite des cerveaux en "retour des cerveaux", et créer des mécanismes facilitant le transfert des compétences et des connaissances de la diaspora africaine pour le développement de l'Afrique.

#### Recommandations sur le processus

1. Instaurer un forum intercontinental des femmes;
2. Garantir la reconnaissance formelle du rôle joué par la société civile en Afrique et en Europe et prévoir un espace pour la société civile à tous les niveaux dans le cadre de la Stratégie commune.

## Sécurité alimentaire, changement climatique, terre et agriculture

### Principaux enjeux

1. La société civile en Afrique et en Europe est essentielle pour véritablement centrer le partenariat sur les populations. Il est donc nécessaire de prévoir la reconnaissance officielle ainsi qu'une place formelle pour la société civile dans le cadre de la Stratégie commune.

### Recommandations thématiques

1. Garantir la cohérence pour le développement: la Stratégie commune Afrique-UE doit être compatible à tous les niveaux avec les objectifs de développement.
2. Mettre en œuvre l'initiative sur la politique foncière et les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (FAO), en tant que norme de référence pour toutes les initiatives foncières et d'investissement en Europe et en Afrique, et les transposer dans la législation et les plans nationaux.
3. Supprimer les objectifs de consommation des agrocarburants et les subventions à la production, qui contribuent à l'accaparement des terres et à l'insécurité alimentaire.
4. Prendre des mesures concrètes pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale, et s'engager à respecter un Traité contraignant de lutte contre le changement climatique. A titre d'exemple, l'Europe devrait honorer son partenariat avec l'Afrique, et s'engager à réaliser à l'horizon 2030 des objectifs plus ambitieux de réduction de ses émissions par rapport aux niveaux actuels.
5. Promouvoir une agriculture respectueuse du climat à travers le CADEP, comme moyen de parvenir à la sécurité alimentaire en Afrique et en Europe.

### Recommandations sur le processus

1. Alors que la Commission se prépare à négocier un nouveau plan d'action, la société civile en Afrique et en Europe sollicite une évaluation formelle et une étude d'impact de la Stratégie commune Afrique-UE, afin de faciliter les prochaines étapes.
2. L'Europe et l'Afrique devraient créer un forum spécial consacré aux femmes dans le cadre de la Stratégie commune, comparable au mécanisme établi dans le cadre de l'Assemblée parlementaire ACP-UE.
3. Les sociétés civiles d'Europe et d'Afrique devraient collaborer dans le cadre de leurs efforts de plaidoyer en faveur de la protection de la biodiversité et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, afin de déterminer les causes et les acteurs impliqués dans leur destruction.



## **Inégalités socio-économiques comme source de la pauvreté/ justice sociale**

### Principaux enjeux

1. Les inégalités socio-économiques sont une réalité grandissante, et touchent des groupes de populations sur les deux continents, dans les pays européens et dans les pays africains et entre les pays. S'attaquer à ces disparités permettra d'éradiquer la pauvreté, car ces deux éléments sont liés.
2. L'exploitation des ressources naturelles a aggravé les inégalités socio-économiques, particulièrement en Afrique et au détriment des femmes.
3. Les questions d'égalité des sexes suscitent des préoccupations croissantes sur les deux continents, notamment dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, des handicaps, de l'emploi, etc.
4. L'espace dont disposent les acteurs de la société civile n'est pas garanti, et est menacé.
5. Il n'existe pas de financement prévisible pour les activités des organisations de la société civile.
6. Le financement consacré aux questions d'inégalité fait défaut en Europe et en Afrique. Il convient de mettre en place des processus de financement innovants (sur la base des richesses provenant de l'exploitation des ressources naturelles, du système d'imposition, etc.). Sur les questions d'inégalité sur le continent, l'Afrique ne devrait pas dépendre de l'Europe.

### Recommandations thématiques

1. L'Afrique et l'Europe devraient faire des inégalités socio-économiques un élément clé de leur Stratégie commune, en assurant complémentarité et synergie avec d'autres processus (notamment le Programme de développement pour l'après 2015, l'agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme pour le changement de l'Union européenne, etc.).
2. La Stratégie commune devrait porter sur les questions de genre, de santé maternelle et infantile, de handicap et d'emploi, comme principaux domaines pour réduire la pauvreté, sachant qu'il a été reconnu au plan international que ces domaines sont ceux dans lesquels le moins de progrès a été accompli, freinant ainsi le processus de réduction de la pauvreté.
3. L'Afrique et l'Europe devraient envisager la possibilité de définir des positions communes sur les inégalités dans le cadre du dialogue politique engagé dans d'autres enceintes.
4. L'Afrique et l'Europe devraient veiller à ce que les opinions et les préoccupations des personnes vivant dans la pauvreté et des groupes les plus marginalisés soient prises en compte dans toutes les discussions formelles sur la Stratégie commune, à travers la participation des organisations de la société civile, ces groupes étant les mieux placés pour maintenir un dialogue permanent sur la réduction des inégalités socio-économiques.
5. L'Afrique et l'Europe devraient garantir un financement prévisible à la société civile, afin qu'elle puisse élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour la

sensibilisation des principales communautés concernées, le suivi et l'évaluation de la Stratégie commune.

#### Recommandations sur le processus

1. Créer un forum politique permanent dans lequel l'Europe et l'Afrique examineront les thématiques retenues, et adopteront des positions communes qui seront défendues dans les enceintes internationales. Il convient de réserver un espace pour les organisations de la société civile dans le processus de prise de décision politique, afin de refléter les opinions des populations africaines et européennes.
2. Établir des groupes d'expertise Afrique-Europe constitués d'experts thématiques, qui seront chargés d'élaborer les documents de référence pour les réunions tenues au niveau politique. Les organisations de la société civile pourraient jouer un rôle actif en tant qu'experts dans certains domaines thématiques.
3. Il convient d'inviter les organisations de la société civile à participer aux réunions du groupe de travail spécial conjoint et des groupes d'experts thématiques ( les organisations de la société civile devraient être associées à la prise de décision, à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi et à l'évaluation).
4. Il convient de réserver au moins deux sièges aux organisations de la société civile lors du Sommet Afrique-UE prévu en 2014.

#### Recommandations sur le financement

1. Garantir un financement prévisible pour les organisations de la société civile d'Europe et d'Afrique, afin de faciliter leur participation à tous les niveaux (politique, mise en œuvre, suivi et évaluation).

## Paix, sécurité, gouvernance

### Recommandations thématiques

1. Élargir le champ d'action du Partenariat pour la Paix et la Sécurité de façon à passer de la réaction aux conflits à la prévention des conflits:  
Améliorer en particulier le plan d'action pour le partenariat pour la paix et la sécurité, en y apportant les modifications suivantes:
  - Modifier l'intitulé du partenariat et le renommer "partenariat pour la consolidation de la paix";
  - Modifier le libellé actuel de la priorité 1 "renforcer le dialogue sur les défis à relever en matière de paix et de sécurité" en ajoutant le segment de phrase: "notamment à travers l'implication de la société civile dans le dialogue";
  - Modifier le libellé actuel de la priorité 2 "pleine opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité" de façon à insérer dans la phrase " la plateforme africaine de gouvernance";
  - Modifier le libellé actuel de la priorité 3 " financement prévisible des opérations d'appui de la paix menées par l'Union africaine", en ajoutant le segment de phrase "dans le cadre d'un système intégré";
  - Ajouter une quatrième priorité dans le plan d'action: "Investir dans la prévention des conflits et dans les systèmes d'alerte précoce".
  - Appuyer la mise en œuvre d'infrastructures et d'architectures nationales pour la paix à l'échelle nationale.
  
2. Prévoir une plus grande participation des organisations de la société civile dans la définition du contenu du partenariat paix et sécurité, de façon à ce que:
  - les organisations de la société civile puissent soumettre à l'Union africaine et à l'Union européenne un plus grand nombre d'analyses sur la paix et sur la sécurité;
  - les organisations de la société civile puissent assurer le suivi des activités de la Stratégie commune, y compris de celles financées par la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, comme par exemple les opérations de maintien de la paix et leur impact sur les populations locales. Les résultats d'une telle initiative indépendante de suivi et d'évaluation pourraient être présentés à l'ECOSOCC ou au Comité conjoint de coordination de la Facilité africaine d'appui à la paix (APF).
  
3. Garantir un soutien renforcé aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix, qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie commune, à travers par exemple la Facilité africaine d'appui à la paix ou d'autres instruments de financement.

## Recommandations sur le processus

1. Accorder un plus grand appui aux organisations de la société civile, afin de leur permettre d'assurer le suivi de la Stratégie commune;
  - Mettre en place un secrétariat à plein temps pour la société civile au titre de la Stratégie commune afin d'impulser l'action de la société civile;
  - Faire en sorte que les points focaux de la société civile bénéficient au moins d'un statut d'observateur à toutes les réunions formelles de la Stratégie commune, y compris le comité mixte de coordination de l'APF.
  - Prévoir, au titre de la Stratégie commune, un financement prévisible destiné à appuyer les activités de la société civile, en particulier les coûts de voyage.
  
2. Les organisations de la société civile devraient s'organiser au niveau du partenariat (thématique) pour le suivi de la Stratégie commune, à travers notamment les activités suivantes:
  - Une conférence annuelle sur la paix et la sécurité avec les organisations de la société civile, l'UA, l'UE et les CER;
  - Une plateforme informelle des organisations de la société civile d'Afrique et d'Europe consacrée à la paix et à la sécurité;
  - Créer des structures permettant aux organisations de la société civile de partager leurs meilleures pratiques en matière de paix et de sécurité au niveau continental.

## **Participation politique, droits de l'homme et transparence**

### Recommandations thématiques

1. Accorder la priorité au rôle et aux droits des femmes dans la société, y compris dans la sphère publique. La Stratégie commune devrait appliquer une approche globale sur cette question, et se concentrer sur les initiatives de lutte contre les violences faites aux femmes. Une initiative concrète pourrait être la création d'un forum intercontinental des femmes, avec l'appui du programme panafricain.
2. Créer des mécanismes de mise en œuvre des cadres juridiques existants, en tenant compte de la nécessité de garantir un accès à la justice, de renforcer les capacités législatives et de veiller à la séparation des pouvoirs.
3. Reconnaître l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme comme des domaines essentiels, qui requièrent un plus grand engagement sur les deux continents.
4. Promouvoir, au sein du partenariat, un échange sur les expériences de transition dans les pays africains et européens.
5. Appuyer les processus démocratiques en adoptant une approche de gestion des cycles électoraux, consistant à non seulement soutenir le processus électoral en tant que tel, mais aussi à déterminer l'environnement propice à la mise en place de règles du jeu équitables et à l'amélioration de la participation politique.

### Recommandations sur le processus

1. Reconnaître le rôle de la société civile dans la Stratégie commune et garantir son inclusion, en temps utile, dans les processus de décision. L'inclusion de la société civile dans les processus de décision devrait être inscrite dans des règles précises d'engagement, définies conjointement par toutes les parties prenantes.
2. Etablir des groupes de travail de la société civile Europe-Afrique traitant de quelques thèmes du partenariat ou d'autres priorités recensées par la société civile, et ayant un rôle de suivi ainsi que représentant et comprenant différents acteurs de la société civile. Le programme panafricain devrait prévoir des dotations budgétaires réservées au fonctionnement de ces groupes, y compris pour les éventuels projets conjoints et les réunions régulières d'échange d'informations.
3. Etablir un mécanisme de suivi de la Stratégie commune, composé des représentants de la société civile, des États membres et de l'institution.

## Commerce, investissements et intégration régionale

### Principaux enjeux

1. Il est nécessaire de définir les relations existant entre la croissance et les notions de développement et de qualité de vie.
2. Le Traité de Lisbonne tend à percevoir l'Afrique au-delà de la seule question du développement, et d'inclure d'autres aspects en plus de la coopération au développement. Il convient de recenser les enjeux et les recommandations qui s'adressent à la fois à l'Afrique et à l'Europe.
3. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte dans ce secteur, à savoir: le nombre d'initiatives existantes ainsi que les différents types d'investissement, le rôle croissant du secteur privé, l'importance des flux financiers illégaux, la question de la transparence, les partenariats public-privé.

### Recommandations thématiques

1. Accroître les initiatives de renforcement de capacités destinées aux milieux d'affaires locaux afin de parvenir à un développement durable inclusif axé sur la justice sociale, économique et environnementale.
2. Renforcer les capacités réglementaires et de mise en œuvre des gouvernements africains.
3. Renforcer l'application des conventions européennes et internationales sur le commerce et l'investissement par les sociétés européennes présentes en Afrique.
4. Inviter les gouvernements africains et européens à faire en sorte que l'intégration régionale et le développement des infrastructures soient inclusifs et sensibles à la dimension du genre, et que les évaluations stratégiques sociales et environnementales soient utilisées dans l'élaboration des projets sectoriels et régionaux d'infrastructures.
5. Promouvoir un programme d'autonomisation des PME, qui leur permettra d'accéder de manière efficace aux marchés européens.
6. Appuyer la création de sociétés de fiducie communautaires (impliquant femmes et jeunes), chargées de décider de la répartition des produits des sociétés dans l'intérêt des communautés locales.
7. Appuyer les appels visant à ce que les Accords de partenariat économique (APE) soient inscrits à l'ordre du jour du Sommet Afrique-UE, prévu en avril 2014, dans le but de parvenir à des accords favorables au développement, et d'aligner le champ

d'application géographique des APE sur les Communautés économiques régionales d'Afrique.

8. Créer un forum des femmes sur l'autonomisation socio-économique et politique des femmes.



## **Afrique et Europe en Partenariat**

### **2 UNIONS, 1 VISION**

#### **Déclaration de Bruxelles des OSC sur le JAES 23 octobre 2013**

Nous, représentants des organisations de la société civile réunis au sein du Deuxième Forum Afrique UE sur la société civile tenu à Bruxelles du 23 au 25 octobre 2013, nous engageons à entreprendre des actions concrètes afin d'influencer la réforme de la Stratégie conjointe Afrique UE (JAES) ainsi que la mise en œuvre de son nouveau Plan d'action vu qu'ils représentent des instruments importants pour accomplir l'objectif à long terme de mise en place d'un nouveau partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union européenne fondé sur une histoire partagée, des liens politiques puissants, des valeurs communes et une coopération étroite.

A l'occasion de ce Forum conjoint, nous avons examiné la mise en œuvre du JAES et du Plan d'action (2011 – 2013), et débattu des propositions émanant de la Commissions de l'UE et de l'UA portant sur la réforme des priorités thématiques du JAES , des mécanismes institutionnels et des instruments de financement, et avons évalué les expériences passées ainsi que les opportunités à venir dont disposera la société civile dans le cadre du JAES. Ayant également procédé à des échanges avec des hauts fonctionnaires tant de l'UE que de l'UA qui ont ouvert et clôturé le Forum, nous avons conclu que renforcer la participation de la société civile au sein du JAES était capital pour transformer le partenariat entre l'Afrique et l'UE en une relation davantage axée sur les personnes, à parties prenantes multiples mutuellement profitable et non pas en un projet de gouvernement à gouvernement. C'est avec une certaine préoccupation que nous avons constaté que les propositions de réforme avancées limitaient la participation des OSC au sein du JAES.

3. En session plénière et dans des groupes de travail nous avons discuté et mis au coeur de nos débats les six thèmes “de la migration; sécurité alimentaire, changement climatique et agriculture, inégalités socio-économiques, participation politique, droits de l'homme et transparence; sécurité et gouvernance; commerce, intégration régionale et investissements”, l'égalité de genre, la jeunesse et la gestion des ressources naturelles, faisant l'objet, en tant que thèmes intersectoriels majeurs , de recommandations spécifiques . Nous sommes convenus que la société civile en Afrique et dans l'UE devrait s'impliquer dans les processus de réforme du JAES et contribuer à la formulation du Plan d'action pour la période 2014 -2016 afin d'exercer une influence sur les décisions et les résultats du prochain Sommet Afrique-UE d'avril 2014.

4. Prenant acte des progrès, enjeux et opportunités qu'offre le JAES depuis 2007 nous recommandons les actions suivantes en vue de sa réforme et de la revitalisation du partenariat Afrique-UE:





### **Réformes structurelles:**

- Reconnaître le rôle joué par les organisations de la société civile en tant qu'acteurs indépendants et partenaires complets et accorder le soutien idoine en vue de leur implication en temps utile à tous les échelons du processus décisionnel, de mise en œuvre, de surveillance et d'évaluation du JAES;
- Introduire des mécanismes décisionnels, d'application, de surveillance et d'évaluation pour le partenariat qui incluent la société civile, les Etats membres et les institutions y afférentes;
- Adopter une stratégie de communication et de proximité à l'échelle intercontinentale et aux échelons nationaux;
- Clairement définir le lien existant entre le JAES et les principaux processus intercontinentaux, tel que le programme de développement post 2015, afin de conserver la pertinence continue de la stratégie;
- Mettre sur pied des groupes de travail inclusifs sur les priorités thématiques du JAES au sein desquels les représentants des OSC UE-Afrique prendront part formellement;
- Créer un forum politique permanent où l'UE et l'Afrique débattront des priorités ou de thèmes et adopteront des positions communes qui seront mises en avant dans les Forums internationaux;
- Octroyer deux sièges au moins aux OSC lors du Sommet Afrique-UE de 2014;
- Etablir un secrétariat permanent doté d'un financement prévi
- Créer un Forum intercontinental pour les femmes axé sur le renforcement de l'autonomie des femmes dans le domaine politique, économique et social;

### **Priorités thématiques:**

#### Migration

- Décriminaliser la migration et promouvoir le droit à la liberté de mouvement ;
- Ratifier et mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux en vue de la protection des droits fondamentaux et de la liberté de mouvement des migrants;
- Découpler l'aide au développement de la gestion des flux de migrants et des initiatives relatives aux contrôles aux frontières;

#### Démocratie, droits de l'homme et gouvernance

- Continuer de bien axer le partenariat sur la démocratie, les droits de l'homme et la



gouvernance;

- Promouvoir l'éducation relative aux droits du citoyen et aux droits de l'homme afin d'accroître la participation politique et l'engagement civique dans les processus politiques des deux continents;
- Accorder la priorité à une approche globale s'agissant d'initiatives liées aux droits des femmes et au rôle qu'elles jouent à tous les échelons de la société, tout en éradiquant la violence et la discrimination à l'égard des femmes;
- Accélérer la ratification et la mise en œuvre des mécanismes de protection des droits de l'homme, y compris l'accès accru à la justice, la promotion de la capacité législative et garantir la séparation des pouvoirs;

#### Paix et sécurité

- Rehausser le partenariat sur la paix et la sécurité en mettant plus particulièrement l'accent sur les efforts de renforcement de la paix;
- Organiser une conférence annuelle sur la paix et la sécurité entre l'Afrique et l'Europe et appuyer les infrastructures nationales pour la médiation et la paix;
- Investir dans la prévention des conflits et dans les mesures d'alerte précoce;
- Garantir, au sein d'un mécanisme de réponse intégré, un financement prévisible en vue d'un appui aux opérations de soutien de la paix dirigées par l'Afrique;

#### Commerce, intégration régionale et investissements

- Inscrire l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Afrique au programme du Sommet UE-Afrique d'avril 2014 et négocier des accords compatibles avec le développement qui alignent la portée géographique des APE sur les Communautés économiques régionales (CER);
- Veiller à ce que l'intégration régionale et le développement des infrastructures soit inclusif et tienne compte de l'égalité des sexes et fasse appel à des évaluations stratégiques dans le domaine social et de l'environnement afin de planifier des projets d'infrastructure sectoriels et régionaux;
- Renforcer et mettre en œuvre la capacité de réglementation des gouvernements africains et appliquer la réglementation pour épingler le commerce et les flux financiers illicites;
- Renforcer la mise en œuvre des normes sociales et environnementales sur le commerce et les investissements s'agissant des entreprises européennes en activité en Afrique;
- Renforcer les capacités des PME et du milieu des affaires africains afin qu'ils répondent aux exigences du marché européen et promeuvent la justice socio-économique;



- Créer un mécanisme de la société civile visant à surveiller les secteurs commerciaux et d'investissement clés entre l'UE et l'Afrique afin de garantir la responsabilisation mutuelle;

### Inégalités socio-économiques

Faire de l'élimination des inégalités socio-économiques une priorité fondamentale du JAES et veiller à la complémentarité avec d'autres processus pour réduire la pauvreté;

- Veiller à ce que les voix et les préoccupations des groupes les plus démunis et les plus marginalisés soient reflétées dans tous les espaces formels du JAES grâce à la participation des OSC;
- Reconnaître la centralité et l'importance du développement et de l'éducation globale, tant en Europe qu'en Afrique;
- Adopter et mettre en œuvre les positions conjointes Afrique-UE relatives aux inégalités sociales et économiques et les promouvoir dans les instances internationales;
- S'atteler aux questions relatives au genre, la santé de la mère et de l'enfant, l'eau et l'hygiène, l'incapacité et l'emploi comme étant des domaines clés pour réduire la pauvreté;

### Sécurité alimentaire, terres, changement climatique et agriculture

- Promouvoir l'achèvement de la cohérence politique *pour le développement en éliminant notamment les objectifs et subventions qui encouragent la mainmise sur les terres et l'insécurité alimentaire en Afrique, tels que la production de biocarburants*;
- Veiller à la mise en place et à l'application des normes les plus élevées dans le cadre gouvernance responsable et de la protection des droits fonciers, de tenure, du changement climatique, de l'eau, des pêcheries et des forêts;
- Appuyer l'agriculture durable et sans impact sur le climat ainsi que les petites exploitations tel un moyen de parvenir à la sécurité alimentaire en Afrique et en Europe;
- Veiller à ce que les gouvernements d'Afrique et d'Europe s'engagent à réaliser des actions ambitieuses et concrètes visant à réduire les émissions à l'échelle mondiale et adhèrent à un traité juridiquement contraignant pour lutter contre le changement;
- Renforcer la collaboration entre tous les partenaires s'agissant de la diversité biologique et de la protection des ressources naturelles et génétiques sur les deux continents et appuyer les acteurs de la société civile dans leur rôle de pladoyer vis-à-vis des autorités publiques eu égard à l'exploitation de ces ressources.

### **Mécanismes de financement:**

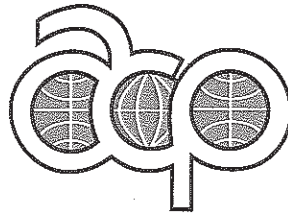
- Garantir des financements prévisibles en vue de la participation de la société civile au JAES et à l'application du Plan de travail de 2014-2016, y compris aux réunions des groupes de travail thématiques et autres activités institutionnelles;



- Engendrer des options en vue d'un financement équitable Afrique – UE des structures du JAES, du personnel et des programmes;
- Assurer une ligne budgétaire à cette fin dans le programme thématique panafricain pour appuyer la mise sur pied d'un forum intercontinental pour les femmes;
- Mettre à disposition un financement prévisible à l'intention d'un secrétariat permanent destiné à soutenir et faciliter le travail de la société civile au sein du JAES;

5. Nous avons bon espoir que toutes les parties prenantes du JAES réfléchiront à ces recommandations et agiront en conséquence pour appuyer la réforme du JAES et le prochain Plan d'action lors du Sommet Afrique-UE à venir d'avril 2014.

Groupe des Etats d'Afrique  
des Caraïbes et du Pacifique  
(Groupe ACP)



African, Caribbean and  
Pacific Group of States  
(ACP Group)

REFERENCE

ACP/84/066/13 Rév. 5  
DDEDC/EJ/fk *E.J.*

Bruxelles, le 28 novembre 2013

## PROJET

# DECLARATION ACP SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES- 2015

Maison ACP, Bruxelles

Novembre 2013

## Préambule

*Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;*

1. Réaffirmant notre profond attachement aux objectifs et aux principes énoncés dans l'Accord de Georgetown instituant le Groupe des Etats ACP, et dans la Charte des Nations Unies ;
2. Considérant que le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), avec ses 80 pays membres, dont 49 provenant d'Afrique, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique, et une population totale de 900 millions de personnes, constitue l'un des plus grands groupements de pays en développement dans le monde ;
3. Reconnaissant que les Etats ACP sont des partenaires résolus à partager une responsabilité fondamentale pour l'éradication de la pauvreté, le développement durable, ainsi que leur insertion harmonieuse et progressive dans l'économie mondiale, comme indiqué dans l'Accord de partenariat de Cotonou ;
4. Réitérant notre engagement à mettre en œuvre les résultats du 7<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Sipopo, en Guinée équatoriale, les 13 et 14 décembre 2012 sur le thème « l'avenir du Groupe ACP dans un monde en mutation : défis et opportunités » ;
5. Convaincus que la force, l'unité et la solidarité entre nos États permettront d'assurer à notre Groupe un avenir dans un monde en mutation, et déterminés à créer les conditions nécessaires pour faire de notre Groupe un acteur influent sur la scène mondiale, notamment en approfondissant et en diversifiant les partenariats ;
6. Reconnaissant que le développement durable ne peut être réalisé que dans un environnement de paix, de stabilité, de sécurité, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit ;
7. Reconnaissant que, depuis le Sommet du Millénaire en septembre 2000, les pays ACP ont accompli des progrès appréciables, notamment en ce qui concerne la promotion de l'enseignement primaire, l'eau et l'assainissement, la protection de l'environnement et l'éradication de l'extrême pauvreté
8. Notant qu'en dépit de ces progrès, un grand nombre de pays ACP doivent consentir des efforts supplémentaires en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier ceux concernant la mortalité maternelle et infantile, et la propagation du VIH/SIDA.



9. Reconnaissant que les efforts déployés par tous les pays ACP, notamment les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA) et les pays enclavés d'Afrique en vue de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement ont été compromis par les crises économiques et financières mondiales, la fluctuation des prix énergétiques et alimentaires, les conflits et l'instabilité, les effets néfastes du changement climatique, qui aggravent la perte de biodiversité, la dégradation des terres et les catastrophes naturelles.
10. Notant avec préoccupation que les progrès vers l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 ont été inégaux dans les pays ACP, en particulier dans les États ACP ayant subi les répercussions négatives des conflits et de l'instabilité politique et sociale, qui éprouvent le plus de difficultés à cet égard.
11. Reconnaissant que les moyens de mise en œuvre, y compris les ressources financières, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des OMD dans les pays ACP, ont été accordés de façon sporadique.
12. Reconnaissant que les principes inscrits dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, dont notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre issu du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), le Programme d'action de la Barbade (BPOA) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de sa mise en œuvre (MSI), demeurent pertinents.
13. Rappelant les résultats de la Conférence Rio+20 tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro, au Brésil, et saluant les processus engagés conformément à ces résultats en vue de contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, notamment, les travaux du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.
14. Notant avec satisfaction le rapport sur le programme de développement pour l'après-2015 établi par le groupe de personnalités de haut niveau créé par le Secrétaire général des Nations Unies, et prenant acte du document final adopté à l'issue de la réunion spéciale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) tenue le 25 septembre 2013 à New York.
15. Reconnaissant l'importance que revêt un solide programme de développement post-2015 pour assurer l'éradication de la pauvreté et réaliser le développement durable, le Conseil des ministres, réuni en sa 97<sup>ème</sup> session en juin 2013, a chargé le Comité des ambassadeurs d'élaborer un document de position ACP pour veiller à la prise en

compte des préoccupations du Groupe ACP lors de la mise au point de ce programme. Le Comité des ambassadeurs a également reçu mandat de collaborer avec l'Union européenne à l'élaboration d'une Déclaration conjointe ACP-UE sur le programme de développement pour l'après-2015.

**Déclarons ce qui suit :**

### **Éléments d'un programme de développement pour l'après-2015**

#### **Objectif**

16. Nous considérons que l'objectif global du programme de développement pour l'après-2015 devrait consister à stimuler la croissance économique et sociale en vue d'éradiquer la pauvreté, tout en tenant pleinement compte des piliers social, économique et environnemental du développement durable.

#### **Principes et modalités**

17. Nous insistons sur le fait que le programme de développement pour l'après-2015 devrait tenir compte des efforts consentis en vue de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement, de l'état actuel de mise en œuvre, des défis restant à surmonter et des recommandations visant à accélérer les progrès pour atteindre ces objectifs à l'horizon 2015.

18. Nous reconnaissons le lien qui existe entre le développement durable et l'éradication de la pauvreté, et considérons qu'une approche complète et cohérente est nécessaire pour garantir l'instauration d'un programme de développement unique permettant de combler les lacunes restantes concernant la réalisation des OMD, de répondre aux défis nouveaux et émergents et de contribuer à la mise en œuvre des résultats de la Conférence Rio+20.

19. Nous estimons que les défis persistants en matière de développement et les vulnérabilités spécifiques à tous les pays ACP, et en particulier les petits États insulaires en développement (PEID), les pays les moins avancés (PMA), les États ACP qui ont subi les répercussions négatives des conflits et de l'instabilité politique et sociale, les pays en développement à revenu intermédiaire et les pays enclavés d'Afrique, devraient être pris en compte dans l'élaboration du programme de développement post-2015.

20. Nous soutenons que le cadre général pour l'après-2015 devrait prendre en compte de façon équilibrée les valeurs fondamentales d'égalité, d'équité, de justice, de paix et



de sécurité, des droits de l'homme, de démocratie, de bonne gouvernance et d'État de droit.

21. Nous soulignons que le cadre général devrait promouvoir les efforts visant à :
- garantir la transparence, la cohérence et la responsabilisation;
  - garantir la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;
  - favoriser le développement des principaux leviers d'une croissance plus inclusive et plus durable, y compris notamment l'accès au financement et à la technologie, les infrastructures, l'énergie et le renforcement des capacités;
  - promouvoir et préserver le droit des États membres ACP au développement, et ne pas imposer de nouvelles obligations à ces États.
22. Nous soulignons, en outre, que le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 devrait être impulsé par les pays, adopter une approche centrée sur les personnes et associer les parties prenantes concernées, notamment les décideurs, la société civile, le secteur privé, les universitaires et les scientifiques.

### **Objectifs de développement durable**

23. Nous considérons que les objectifs de développement durable (ODD) devraient s'appuyer sur les OMD actuels et les améliorer, et contribuer à la mise en œuvre complète des résultats de tous les principaux sommets internationaux.
24. Nous estimons que ces objectifs devraient prendre en compte et intégrer de manière équilibrée les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable, ainsi que leurs relations d'interdépendance.
25. Nous sommes d'avis que ces objectifs devraient être limités en nombre et faciles à comprendre, et s'appliquer aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement.
26. Nous soulignons que les objectifs de développement durable devraient être définis en tenant compte des priorités et des circonstances nationales, et élaborés de façon à promouvoir l'appropriation à tous les niveaux.
27. Nous insistons sur le fait que chaque objectif devrait être assorti de cibles et d'indicateurs adaptables aux circonstances nationales et régionales, mesurables, notifiables et vérifiables.

28. Nous considérons que le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs devraient être effectués à tous les niveaux, et appelons à la mise au point d'indicateurs plus appropriés à cet égard.

### **Moyens de mise en œuvre/ mobilisation des ressources**

29. Nous soulignons que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 relèvera de la responsabilité de tous les pays, en collaboration avec les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et international, y compris la société civile et le secteur privé.

30. Nous réaffirmons que la mobilisation de ressources est essentielle pour assurer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et, à cet égard, nous invitons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à honorer leur engagement de consacrer 0,7% de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD).

31. Nous lançons un appel pour la mise à disposition de ressources suffisantes et prévisibles provenant de sources diverses afin d'appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et recommandons la création d'un mécanisme financier spécifique à cet effet ;

32. Nous soulignons que le financement public international demeure une source de financement indispensable pour les pays ACP, y compris les pays à revenu intermédiaire, et demandons un appui pour la mise en œuvre de mesures visant à alléger le poids de la dette des pays ACP ;

33. Nous reconnaissons que les fonds privés, notamment à travers les investissements directs étrangers (IDE), constituent un important moteur de croissance et complètent le financement public international et les ressources publiques nationales. A côté des efforts déployés par les pays ACP pour créer un environnement propice à l'entrée de capitaux étrangers, les pays développés devraient envisager des mesures nationales destinées à encourager les flux d'investissements extérieurs vers les pays ACP.

34. Nous reconnaissons l'importance des ressources nationales publiques, mais relevons toutefois que dans un grand nombre de pays ACP, les options pour améliorer la mobilisation de ces ressources sont limitées et que, à cet égard, les gouvernements ont besoin d'un appui afin d'identifier les solutions à court, moyen et long termes permettant d'accroître la part de financement interne générée au niveau national.

35. Nous soulignons, en outre, que les questions touchant le développement et le transfert des technologies ainsi que le renforcement des capacités devraient être traitées de manière exhaustive dans le programme de développement pour l'après-2015, afin que sa mise en œuvre soit efficace et durable dans tous les pays ACP.
36. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de fournir aux pays ACP une assistance financière et technologique et un appui en matière de renforcement des capacités, afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre du programme de développement post-2015, y compris à travers le renforcement des cadres institutionnel et législatif nationaux.
37. Nous appelons au renforcement des partenariats existants, tels que la coopération Nord-Sud, et à l'établissement de nouveaux partenariats, le cas échéant, afin de faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 aux niveaux national, régional et mondial.
38. Nous considérons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient servir de catalyseur pour la diversification et la transformation des économies des pays ACP, et contribuer ainsi à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.
39. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de définir des stratégies nationales et régionales permettant de maximiser concrètement les avantages de la coopération Sud-Sud.

#### **Domaines d'action prioritaires**

40. Nous soulignons que les priorités du Groupe ACP énoncées dans l'Accord de partenariat de Cotonou révisé, notamment la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, le changement climatique, la croissance économique durable, le développement du secteur privé, le développement social et humain et la création d'emplois décents, doivent être abordées de manière intégrée et globale en vue d'atteindre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

A VOS AGENDAS !

Mercredi 2 avril 2014

## Séminaire international

### **Les APE que l'UE impose vs la politique commerciale dont l'Afrique a besoin** (titre provisoire)

Bruxelles, Auditoire International  
5, Boulevard Albert II, 1000 Bruxelles  
Auditorium B

Organisateurs (liste provisoire) :

Africa Groups of Sweden, APRODEV, Both Ends, Brot für the Welt, CNCD-11.11.11, KASA, Réseau Forum Social Sénégalais, SEATINI; Third World Network Africa, Traidcraft, 11.11.11,

Le séminaire vise à étudier ce qui est actuellement sur la table des négociations : cela répond-t-il aux besoins commerciaux et en développement de l'Afrique, plus particulièrement en matière d'agriculture, d'industrie extractive, d'industrialisation et d'intégration régionale.

Il se tiendra alors que l'UE a imposé le délai du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour la ratification des APE et coïncidera avec le Sommet UE-Afrique (Bruxelles 2-3 avril)

#### **Agenda provisoire**

9:30 Les APE que l'UE impose  
11:30 Action médiatique près du Sommet/ Déjeuner  
13:30 Accaparement des terres, dumping et les politiques agricoles dont l'Afrique a besoin  
15:00 Mines, croissance sans emplois et l'industrialisation dont l'Afrique a besoin.  
16:30 Intégration régionale et la politique commerciale dont l'Afrique a besoin  
18:00 Fin

Interprétation français-anglais

Participation gratuite.

Pour des raisons logistiques, merci de vous inscrire avant le 28 mars 2014 chez [marc.maes@11.be](mailto:marc.maes@11.be).